



Séance du Bureau Syndical du
Mercredi 31 Mai 2023 - 18h
au SMTD
Membres en Exercice : 10

7 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Jean-Luc HALLE - François CRESTA - Damien FRENOY - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents) - Claudine PARNETZKI - Jessica TANCA (Vice-Présidentes).

3 Membres absents : Christophe CHARLES - Christophe DUMONT - Julien QUENNESSON (Vice-Présidents).

Était également présent : O. VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD).

**DECISION DU BUREAU SYNDICAL N°2023-06-05
INCITATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DU DOUAISIS SUR
LA COMMUNE DE SIN LE NOBLE**

Le comité syndical du 12 Octobre 2022 a approuvé le principe de subventions aux communes d'actions en faveur de l'aménagement de linéaires piétons en lien avec les arrêts de transports collectifs et/ou de création d'itinéraires cyclables (bandes ou pistes).

La commune de Sin-Le-Noble a déposé un dossier qui répond aux principes et prescriptions de l'axe 4 du PDU « **Renforcer la mobilité pour tous en offrant des conditions favorables à la pratique des modes doux cycles** ».

L'opération porte sur les **travaux** ci-dessous mis en œuvre **sur la rue Longue à Sin-le-Noble**.

- *Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle de 1 100 mètres.*

→ A ce titre, les postes revêtement, signalisation (verticale/horizontale) sont éligibles à la subvention accordée par le SMTD, au taux de 70%

Ainsi la demande de la commune porte sur une opération globale de 657 063,08 € HT et sollicite auprès du SMTD une subvention.

Après contrôle complet du dossier de demande de subvention par le pôle Mobilité et en se basant sur le devis estimatif des travaux, le montant de la subvention qui pourrait être accordé à la commune se décompose de la façon suivante :

Envoyé et reçu en préfecture le 09.06.2023

Publié sur le site le 09.06.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20230531-SMTD_2023_06_05-AI



Postes éligibles Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle rue Longue	Base éligible	Taux de subvention	Subvention prévisionnelle
Piste Cyclable – Revêtement (enrobé noir)	39 930,00 €	70 %	27 951,00 €
Piste Cyclable – Bordures	5 280,00 €	70%	3 696,00 €
Piste Cyclable – Signalisation	696,00 €	70%	487,20 €
TOTAL	45 906,00 €		32 134,20 €

Le total de la subvention prévisionnelle pour cette opération atteint 32 134,20 €.

Le versement de la subvention se fera après vérification de la conformité des travaux avec les plans analysés par le SMTD, conformes aux prescriptions fournies par le SMTD. La commune fournira au SMTD le décompte général et définitif (DGD) de l'opération et le SMTD effectuera une visite sur site de contrôle de conformité des travaux.

Le montant de la subvention sera ajusté en fonction des dépenses éligibles réellement facturées.

Il est rappelé que le Comité Syndical, par la délibération n°20-07-1-6 en date du 29 juillet 2020, a délégué au Bureau la compétence relative à l'attribution des subventions d'incitation à la mise en œuvre du PDU.

Les membres du Bureau Syndical décident d'attribuer à la Commune de Sin-le-Noble une subvention d'un montant prévisionnel de 32 134,20 €.

**Fait à Guesnain,
Le 9 Juin 2023**

Le Président,

Claude HEGO